

Holly, Daniel, *L'Unesco, le tiers-monde et l'économie mondiale*.
Montréal-Genève, les Presses de l'Université de
Montréal-Institut Universitaire de Hautes Études
Internationales, 1981, 176 p.

Guy Gosselin

Volume 13, numéro 2, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701364ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701364ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gosselin, G. (1982). Compte rendu de [Holly, Daniel, *L'Unesco, le tiers-monde et l'économie mondiale*. Montréal-Genève, les Presses de l'Université de Montréal-Institut Universitaire de Hautes Études Internationales, 1981, 176 p.] *Études internationales*, 13(2), 384–386. <https://doi.org/10.7202/701364ar>

économiques, les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux. On y trouve beaucoup de choses intéressantes mais difficiles à résumer en quelques lignes. Notons cependant, toujours en rapport avec la question d'uniformité, de dualité ou de pluralité des normes en DIT, la prépondérance, sinon la domination du *Groupe des dix* dans les relations monétaires internationales (p. 159), et la fermeture du marché des euro-obligations à la plupart des pays en voie de développement dont les emprunteurs n'apparaissent que pour 1% (p. 178).

C'est le *Groupe des dix* qui prend les décisions, le FMI tend à devenir une simple chambre d'enregistrement. La clef de répartition du DTS classique et traditionnelle au sein du Fonds, à savoir les quotes-parts (art. XXIV, section 2b) profitent essentiellement aux pays riches; ceux-ci ont reçu plus des deux tiers des allocations de DTS, le reste allant aux pays en voie de développement (p. 151).

La deuxième et dernière partie de l'ouvrage (pp. 441-625) est consacrée à la souveraineté économique résiduelle des États. Sous quatre titres, les auteurs exposent le droit de l'établissement des personnes, des investissements privés, de la prestation des services, des transferts de technologie. La conclusion qu'ils tirent des deux premiers titres me paraît logique et résume bien la réalité. En effet, il n'existe aucun système international d'investissement. Tout se fait par des accords bilatéraux et on ne peut donc pas parler de système juridique universel. Quant aux titres trois et quatre, les auteurs constatent avec raison que la libération et la non-discrimination, même si des pas sensibles ont été accomplis dans leur direction par les pays développés à économie de marché, demeurent des objectifs à atteindre. Le libre-échange est encore loin de régner en matière de prestation internationale des services.

L'ouvrage des professeurs Carreau, Juillard et Flory, constitue un effort louable pour combler un vide. Cet ouvrage est en effet, sauf erreur, le seul en langue française consacré aux aspects juridiques des relations économiques internationales. Rédigé dans un

style dépouillé de tout anachronisme juridique et économique, il possède une qualité didactique supérieure à la moyenne. C'est un livre écrit dans un langage clair. La disposition (matérielle) de la matière en facilite la compréhension. Ce livre pourra être utilisé avec un grand profit par tous ceux qui s'intéressent au domaine des relations internationales économiques. Avis cependant aux politicologues: Car si ce livre présente une analyse très intéressante de l'aspect juridique des relations économiques internationales, il pêche en revanche par un manque évident de critique des faits présentés. Nombreuses sont ainsi les affirmations, surtout à propos des rapports Nord-Sud, qu'un politicologue ne saurait admettre avec la facilité d'un juriste. Il reste quand même que cet ouvrage est un ouvrage de droit, et c'est seulement dans ce sens qu'il faut le considérer comme un livre bien fait, facile à lire malgré son volume (625p.) et surtout abondamment documenté, permettant ainsi à ceux qui s'intéressent à la discipline de continuer leur recherche à partir de nombreux ouvrages et articles recensés au début de chaque chapitre.

Théo FRANCIS-MAGLOÉ

*Faculté de droit
Université Laval*

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

HOLLY, Daniel, *L'Unesco, le tiers-monde et l'économie mondiale*. Montréal-Genève, les Presses de l'Université de Montréal-Institut Universitaire de Hautes Études Internationales, 1981, 176 p.

Le titre indique bien le sujet du livre puisqu'il s'agit d'une étude de l'action de l'Unesco dans les pays du tiers-monde dans la perspective de l'économie mondiale. Il ne s'agit pas d'une étude de l'Unesco en elle-même, mais d'une analyse du rôle joué par l'Unesco dans la politique internationale. Il ne s'agit pas non plus d'une étude de toute l'activité de l'Unesco; l'auteur s'attache au secteur des sciences et à celui de l'éducation, délaissant ceux de la culture et de l'information. Il

ne s'agit pas enfin d'une étude de l'activité de l'Unesco en relation à tous ses États membres, mais uniquement en relation à ceux du tiers-monde et principalement pendant la période 1960-1974.

L'auteur poursuit trois objectifs. Le premier est d'apporter une contribution à la solution du débat provoqué par la recherche d'une conceptualisation adéquate de l'organisation internationale. Le deuxième est de montrer que l'Unesco, au même titre que les autres organisations internationales, a pour fonction majeure la reproduction des rapports existants, lesquels sont définis par le mode de production capitaliste. Le troisième, enfin, est de dégager les multiples déterminations de l'action internationale de l'Unesco.

Dans un premier chapitre, l'auteur pose les éléments de son cadre d'analyse. En premier lieu, il montre l'existence d'un système mondial dont le fondement est constitué des rapports de production capitaliste, mode de production dominant actuellement. Ce mode de production contient une « contrainte » globale de valorisation du capital qui pousse ce dernier à s'internationaliser et à se constituer en système mondial. Le système mondial vise ainsi la reproduction internationale du capital. En second lieu, il précise comment les développements du capitalisme et les contradictions qui opposent les bourgeoisies nationales les unes aux autres nécessitent la mise en place de mécanismes institutionnels de régulation du système mondial. Le développement du capitalisme, en effet, ne diminue pas l'intensité du fait national, ce qui produit des intérêts divergents et des conflits. Les Nations Unies, en tant qu'organisation universelle, et l'Unesco, qui est partie du système onusien, sont bien représentatives de ces mécanismes institutionnels.

Le second chapitre décrit la situation des pays du tiers-monde sur lesquels va porter l'action de l'Unesco. L'accession à l'indépendance d'un grand nombre de pays du tiers-monde à la fin des années 50 et au début des années 60 pose le problème du développement de ces nouveaux États. Ce problème est présenté dans la perspective du centre développé

et dominateur et de ses relations avec la périphérie sous-développée et dépendante.

Dans le troisième chapitre, l'auteur expose la stratégie de l'Unesco, c'est-à-dire la vision de sa mission dans le monde, la théorie du développement qu'elle a élaborée, le voile idéologique qui recouvre les objectifs qu'elle poursuit réellement. Cela se dégage des projets, des choix et des options de l'Unesco à partir de 1960. Ainsi la théorie du développement de l'Unesco comprend trois éléments principaux : l'apport central de la science, l'orientation du système d'éducation et le recours à la technologie et aux capitaux occidentaux. Or ces éléments constituent davantage une stratégie de reproduction de l'emprise du capitalisme qu'une stratégie de développement économique. Et c'est ce que révèlent l'examen de l'action de l'Unesco relative au développement et au transfert de technologie ainsi que l'analyse des ressources financières de l'Unesco et du financement du développement.

Enfin, le quatrième chapitre traite de la pratique de l'Unesco et de son impact sur les pays du tiers-monde. Parmi ses activités, l'Unesco a décidé d'assigner la priorité à l'éducation en 1960 et, en plus, aux sciences exactes et naturelles en 1964. Par le biais de l'enseignement des sciences et du développement du potentiel scientifique et technique, l'Unesco oeuvre ainsi à la qualification de la force de travail et à la transformation des moyens de travail, objectifs majeurs qui lui sont fixés. Le résultat en est la reproduction du modèle de développement occidental et le renouvellement de la dépendance.

L'apport de ce livre peut être considéré sous deux aspects : la recherche d'une conceptualisation adéquate de l'organisation internationale, et, l'analyse de l'action de l'Unesco. Sous le premier aspect, l'apport apparaît intéressant et original. En effet, l'auteur définit correctement les organisations internationales comme des mécanismes institutionnels de régulation du système international, mécanismes surtout dirigés par les acteurs les plus importants de ce système. Les organisations internationales n'ont pas encore acquis, du moins suffisamment pour que ce soit significatif, cette qualité d'acteur autonome que certains

leur attribuent souvent. À cet égard, le livre présente une articulation de l'organisation internationale au système international qui est réaliste et intéressante. Cette articulation est aussi originale en ce qu'elle est définie dans la perspective de l'économie mondiale, ou selon l'approche de l'économie politique qui a jusqu'à maintenant été peu utilisée par les analystes des organisations internationales. Le recours à cette approche pour l'étude d'une organisation qui n'est pas de nature économique accentue l'originalité du livre.

Sous le deuxième aspect, l'analyse de l'action de l'Unesco, l'apport du livre est important parce que, d'une part, les études sur l'Unesco ne sont pas très nombreuses et, d'autre part, les études de cette dimension sont encore rares. Même si elle est partielle en ne s'attachant qu'à l'aide au développement des pays du tiers-monde, cette étude se classe en effet parmi les plus importantes. Elle est aussi originale en ce qu'elle est la seule, à ma connaissance, à utiliser une telle approche. Finalement, une utilisation aussi large et aussi constante des documents officiels et des publications de l'Unesco et des autres organisations internationales confère à la démonstration une qualité élevée.

L'intérêt du livre réside donc dans le fait qu'il apporte un éclairage important sur l'Unesco dont il révèle un aspect négligé. L'approche utilisée a l'avantage de donner de l'action de l'Unesco une explication simple. Cependant, cette approche comporte des inconvénients. Le principal est de négliger la complexité de l'action de l'Unesco et de ses déterminations. L'auteur note bien que les contradictions qui opposent les bourgeoisies nationales nécessitent la mise en place de mécanismes institutionnels de régulation. Mais la démonstration attribuée aux décideurs une conscience et une cohérence souvent inexistantes. Et si ces dernières étaient effectivement plus grandes qu'on ne le croit, quel serait alors l'usage d'un mécanisme institutionnel de régulation? Sans doute encore est-il trop simple de dire que « l'implantation de la science et de la technique, l'application à la production des découvertes scientifiques et la qualification de la force de travail sont les anneaux d'une

même chaîne », c'est-à-dire « la consolidation de la domination capitaliste » (p. 86). Dans la mesure où il s'agit du modèle de développement occidental, on peut évidemment dire que ces choses se rapportent au capitalisme. Mais ces choses sont-elles propres au seul capitalisme?

En somme, le livre apporte une perspective critique qui est très salutaire mais qui ignore bien facilement l'autocritique en négligeant de fournir une conclusion sur l'utilité et les limites de l'approche choisie et sur la réalisation des objectifs fixés au départ.

Au plan technique, on notera que l'article 1 du chapitre 4 de la Charte des Nations Unies dont il est question à la page 29 est en fait l'article 9. L'annexe 3 (p. 160) n'indique ni la période en cause, ni la source des données. Une erreur d'impression rend peu compréhensible la première publication « Unesco » à la page 162 et la deuxième publication « Holly » à la page 171. Par ailleurs, les références sont parfois incomplètes; par exemple, la référence à Galtung à la note 1 de la page 9. La bibliographie ne contient pas toutes les références citées dans le texte; par exemple, la référence à Galtung. Mais surtout, la bibliographie est établie sur la base d'une classification peu utile et inconsistante. Le peu d'utilité résulte de l'absence de sous-catégories dans la catégorie des documents officiels. L'inconsistance vient de deux côtés. D'un côté, il y a une différence entre les documents publiés par l'Unesco et les documents officiels de l'Unesco. De l'autre, si Auger, Arlindo Lopes Correa, Debeauvais et Nayar, qui sont des documents publiés par l'Unesco, sont classés parmi les documents officiels, pourquoi Harbison, Hawthorne, Jackson, Poignant, Rowley et Usui, qui sont des documents publiés par l'Unesco, l'OCDE ou l'ONU, sont-ils classés parmi les ouvrages?

GUY GOSSELIN,

*Département de science politique.
Université Laval*